



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 5 mai 2017

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Jean-Luc Guillaume, Christian Dysli, Bernard Merger, Daniel Moine, Audrey Vuillemin, Mohammed Oubenaïssa, Leonel Mounoussamy, Jean-François Bertin, Marie José Vergon-Trivaudey.

Procurations : Marine Martin-Jary à Mohammed Oubenaïssa

Absents excusés : Jean-Luc Royer, Philippe Morel, Céline Gayet.

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation : 28 avril 2017

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Suffrages exprimés : 12

1/ INFORMATIONS

- **Elections législatives des 11 et 18 juin**

Il reste des places à garnir pour les tours de garde. Compléter le tableau qui circule.

- **Groupe A.C.N.**

Les recherches concernant l'implantation future d'une école centralisée : le groupe a étudié la première piste concernant la mise à disposition d'un terrain par la commune de Noironte. Ce terrain n'apparaissait pas comme disponible sur la carte communale de Noironte. La nécessaire modification du document d'urbanisme sera conduite avec l'aide de la CAGB après rédaction d'un cahier des charges (délimitation de la zone, surface, rapport de l'AUDAB, cahier des charges du rectorat..). Après étude du dossier, les services de la CAGB nous préciserons si la modification de la carte communale suffit, et dans ce cas la modification pourrait être rapide, ou, s'il est nécessaire d'attendre la mise en œuvre du PLUI ce qui allongerait le délai de façon conséquente.

La motion prise par les trois conseils municipaux a été envoyée au rectorat.

- **Certificats d'énergie**

Une prime accordée aux bâtiments favorisant les économies d'énergie à été attribuée à la commune dans le cadre de la rénovation de la mairie. Ces certificats ont été transférés à la CAGB pour mutualisation et valorisation au meilleur coût.

Un courrier émanant de la CAGB nous indique que ces certificats vont être valorisés et la commune recevra prochainement la prime correspondant.

- **Vide grenier**

Il est rappelé que le vide grenier organisé par le comité des fêtes ne peut fonctionner sans la participation de bénévoles qui se font rares cette année. Nous faisons appel aux bonnes volontés. Par ailleurs, il est difficile de se procurer les tables et bancs nécessaires. Certains proposent de se rapprocher de nos voisins d'Audeux, Noironte ou Pelousey.

- **Rencontre SYDED**

Le Syded a organisé une rencontre à destination des communes afin de présenter ses activités. Bernard Merger et Alain Roset ont assisté à cette réunion qui s'est tenue le 2 mai à la mairie de Dannemarie sur Crète.

Le Syded regroupe 568 communes. Il intervient sur :

- contrôle de la concession confiée à ENEDIS,
- l'éclairage public, appui technique et financier,
- maîtrise d'ouvrage sur l'enfouissement des réseaux,
- fond de transition énergétique, sous la forme d'une subvention de 25% des travaux peut-être accordée aux communes de moins de 2 000 habitants pour la création et la rénovation de l'éclairage public, de bâtiments existants âgés de plus de vingt ans, de chaufferies bois, d'installations solaires thermiques, installations utilisant des énergies renouvelables, installations de télégestion.
- TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) sera reversée aux communes à concurrence de 35 % des montants collectés,
- Electro mobilité : déploiement de 53 bornes destinées à la recharge des véhicules électriques.

- **Château d'eau**

La métallerie Michel procédera dans le courant de la semaine prochaine à la pose de garde-corps au sommet du château d'eau afin de sécuriser les intervenants lors du nettoyage.

Un garde corps sera installé également à l'intérieur du château d'eau sur la plateforme située derrière la porte d'accès.

- **Ragondins**

Dominique a suivi la formation de piégeur organisée par la fédération de chasse. L'opération de mise en place des pièges commencera le 16 mai avec Dominique, son collègue d'Emagny et le lieutenant de loupeterie.

- **Lanterne**

Mercredi 17 mai à 20h, le syndicat de la basse Vallée de l'Ognon présentera à Chauenne le programme d'amélioration des rives de la Lanterne.

Ce programme sera présenté aux riverains de la Lanterne, à savoir Pouilley les Vignes, Pelousey, Chauenne, Moncley, Emagny et Chevigney.

- **Base travaux.**

Une action en justice a été déposée au tribunal afin de faire respecter les engagements de remise à l'état initial du terrain support de la base travaux de la LGV, conformément au Plu en vigueur sur notre commune. L'audience a été reportée au 29 juin afin que la partie adverse puisse produire son mémoire.

TDF souhaiterait implanter une antenne relais sur ce secteur. TDF sera reçu en mairie la semaine prochaine.

- **Rue des Jardins**

Le Sybert souhaite que les camions de collecte des déchets, pour des raisons de sécurité des personnels, ne fassent plus de manœuvre de retournement et de marche arrière. A Chauenne, les rues du château d'eau, rue des Jardins et chemin de l'Essart Buzon sont concernés.

Le Maire et les adjoints ont rencontré les habitants de ces secteurs.

Sur les secteurs du château d'eau, les habitants ont accepté de déplacer leurs poubelles à l'angle des rues du Château d'Eau et de la rue du Saucet.

Rue des Jardins, après explications, les riverains ont décidés de déporter leurs conteneurs coté grande rue

Par ailleurs, La mairie a sollicité un géomètre pour retrouver les limites de chaque propriété de la rue des Jardins. Le géomètre a envoyé un courrier aux riverains concernés leur demandant de produire les documents de bornage de leur propriété, ce qui n'a pas manqué de les inquiéter. Cette opération s'inscrit dans le prolongement des acquisitions réalisées à l'occasion de changement de propriétaire ou

de projet. Aucuns travaux Ne sont planifiés sur ce secteur. Une réunion en mairie a été programmée cette semaine pour expliciter la demande du Sybert aux habitants de la rue des Jardins. A l'issue de cette réunion, les riverains de la rue de Jardins ont entendu et compris la démarche engagée par la mairie.

Cette question, abordée lors du conseil municipal du 14 mars dernier, a fait l'objet d'une formulation : « *Les travaux envisagés permettront, au terme de l'opération, l'élargissement de cette rue* », contestée par une conseillère « *dans la mesure où les travaux n'entraient pas dans la décision du vote* ».

Cette phrase sera retirée du compte-rendu.

- **Schéma communal de défense incendie**

Une réflexion doit s'engager sur notre défense incendie suite aux nouvelles directives annoncées par le SDIS dans le cadre du **Shéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SCACR 3)**

Il s'agit de passer en revue la défense incendie de tous les secteurs de la commune.

Qu'est-ce qui est bien défendu ?

Qu'est-ce qui est mal défendu ?

Qu'est-ce qui n'est pas défendu ?

Comment peut-on améliorer les choses ?

A l'issue du diagnostic, un plan d'investissement sera établi.

- **Devenir du territoire**

A l'initiative de la CAGB, une réunion sur le devenir du territoire de la communauté d'agglomération, s'est tenue à Dannemarie sur Crête hier soir. L'AUDAB et les responsables de l'agglomération ont invités les élus à réfléchir à un projet de territoire fédérateur pour l'ensemble des communes.

- **Lotissement des rives de la Lanterne**

Le permis d'aménager est en cours d'instruction. Chaucenne devra se positionner sur deux aspects du dossier :

- la parcelle qui borde la Lanterne doit elle être acquise par la commune ?

- la grande parcelle de 1 935 m² est destinée à la construction de deux petits collectifs. Le choix doit être fait entre la construction de 2 x 4 logements financés en PSLA ou en PLI location accession.

Le financement PSLA, ou **Prêt Social Location Accession** permet aux locataires, soumis à conditions de ressources, (42 000 € de revenu fiscal de référence pour 3 personnes ou 50 700 € pour 4 personnes), de devenir propriétaire après 18 mois de location-épargne (loyer + épargne).

A l'issue de la période de deux ans, le locataire a la possibilité d'opter pour le statut d'accédant à la propriété. L'épargne constituée lors de la phase locative participe ainsi à son apport personnel.

Il continue à rembourser son acquisition avec cependant certains avantages fiscaux (TVA à 5,5% et exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 15 ans).

En cas de difficulté de la part de l'acquéreur, Néolia s'engage à reprendre le logement.

Le financement PLI, ou **Prêt Locatif Intermédiaire** s'adresse à des ménages à revenus plus élevés, (51 400 € pour 3 personnes, 62 000 pour 4 personnes). Cette solution remettrait en cause l'équilibre de l'opération et Néolia envisagerait alors une solution basée sur des parcelles individuelles (3 environ).

Réfléchir à la solution retenue par Chaucenne sachant que dans l'hypothèse PLI, la commune ne participerait pas à la production des logements sociaux prévus dans le PLH (Plan local de l'habitat) du Grand Besançon.

2/ DELIBERATIONS

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

N ° 2017/05/12/01

Le Conseil Municipal approuve le tableau des emplois permanents de la commune de CHAUCENNE au 1^{er} mai 2017.

Intitulé du poste	Nombre de poste	Nombre d'heures
Services administratifs		
Rédacteur ou Adjoint administratif principal 1 ^{er} /2 ^{eme} classe	1	22 h 30
Services techniques		
Adjoint technique ou ouvrier entretien voirie	1	33 h

Décision prise à l'unanimité.

SUBVENTION SYDED

N ° 2017/05/12/02

PROPRIETE GUYERDET

N ° 2017/05/12/03

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

N ° 2017/05/12/04

Le Conseil municipal vote la modification de crédits sur le budget eau et assainissement :

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 777/042 quote part des subventions d'inv	0.19	
Total R 042 opération d'ordre entre section	0.19	
R 7011 : Eau		0.19
Total R 70 Vente d'eau		0.19

Fait et délibéré en séance les jour, mois et ans susdits.
Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.